



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absent : 1

Date de la convocation

Judi 3 juillet

Objet

Délibération 2025-07 A

Révision bail et tarif de
location communale- 12
rue des Martyrs de
Formusson

De la Commune de Daon
Séance du 10 juillet

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier à Catherine Delarue
Françoise Charles donne pouvoir à Pascal Lardeux
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Nicolas Josselin

ADMINISTRATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 12 rue des Martyrs de Formusson est vacant.

Elle précise que des travaux d'amélioration ont été réalisés par les agents communaux dans ce logement et que les volets seront changés.

Au vu des travaux d'amélioration apportés, il est demandé que le montant du loyer mensuel soit révisé au prix de 550 €, hors charges.

Une commission de choix d'attribution du logement est proposée afin d'étudier les dossiers de candidature au logement. Une grille de critères et notations sera établie.

DELIBERATION 2025- 07

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

-FIXE, à compter du 1^{er} août 2025, le loyer mensuel du logement situé au 12 rue des Martyrs de Formusson à la somme de 550 € hors charges. Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. (IRL)

-VALIDE la commission de choix d'attribution du logement avec les membres suivants : Patrick Boiteau, Virginie Haudebert et Catherine Delarue

-AUTORISE Mme le Maire à signer un bail de location pour les logements communaux ;

-DONNE à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 11 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Nicolas Josselin





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 3 juillet

Objet

Délibération 2025-07 B

Repas des aînés 2025 -Cadre
de participation et tarif - 65
ans

De la Commune de Daon

Séance du 10 juillet

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier à Catherine Delarue
Françoise Charles donne pouvoir à Pascal Lardeux
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Nicolas Josselin

COMMISSION SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

Cadre de participation et tarif des accompagnants de - de 65 ans au repas des aînés du 21 septembre 2025

La commission Santé et Cohésion Sociale propose l'organisation d'un repas offert par la commune aux aînés résidents à Daon âgés de 65 ans et plus. Une participation de 26 Euros sera demandée aux personnes de moins de 65 ans accompagnantes, dans la limite de deux personnes maximum par invitation. Il est proposé la gratuité du repas aux personnes qui assureront le service ainsi qu'aux 2 musiciens qui animeront le repas.

DELIBERATION 2025- 07 B

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Valide à **10 Voix POUR** les propositions de la commission :

- Le repas est offert aux habitants de la commune de 65 ans et plus
- Demande d'une participation de 26 € aux accompagnants de moins de 65 ans, dans la limite de deux personnes maximum par invitation
- Approuve la gratuité du repas pour les personnes qui assurent le service ainsi que pour les 2 musiciens
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

Catherine DELARUE
Maire

Le 11 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Nicolas Josselin





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 3 juillet

Objet

Délibération 2025-07 C

Construction de cavurne et
rénovation du jardin du
souvenir

De la Commune de Daon
Séance du 10 juillet

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier à Catherine Delarue
Françoise Charles donne pouvoir à Pascal Lardeux
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Nicolas Josselin

PATRIMOINE

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, informe que les travaux du cimetière vont se poursuivre :

- Construction de 6 cavurnes
- Rénovation du jardin du souvenir

Un devis a été établi par l'entreprise Beaumont-Guez pour un montant approximatif de 4 575.00 € HT soit 5 490.00 € TTC pour la mise en place de 6 cavurnes et une mise aux normes du jardin du souvenir.

DELIBERATION 2025- 07 C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

-VALIDE le devis de l'entreprise Beaumont-Guez pour un montant approximatif de 4 575.00 € HT soit 5 490.00 € TTC pour la construction de 6 cavurnes et la rénovation du jardin du souvenir

-DONNE à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 11 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Nicolas Josselin



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 3 juillet

Objet

Délibération 2025-07 D

Positionnement sur l'avenir
de la station-service

De la Commune de Daon
Séance du 10 juillet

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier à Catherine Delarue
Françoise Charles donne pouvoir à Pascal Lardeux
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Nicolas Josselin

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TOURISME ET COMMERCE

Pascal Lardeux, référent de la Commission Attractivité Économique Tourisme - Commerce fait un retour sur l'enquête publique qui s'est tenue le 2 juillet 2025, les échanges avec les habitants sont positifs. Des réponses aux questionnements ont été apportées. Il indique que le dossier de la station-service a été noté dans les projets 2025 avec un recours à l'emprunt. Il apporte des éléments sur le plan financier : Coût approximatif du projet 52 000 € HT. Premier stock de carburant pour un montant approximatif de 11 000 €. Une redevance mensuelle à Total Energie d'un montant minimum de 460 €. La station-service prévue en gestion communale impliquera la création d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et sera soumis pour accord à la Préfecture accompagné d'un dossier complet de présentation du projet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur la réalisation de ce projet, sous réserve d'accord de la création d'un SPIC par la Préfecture.

Le vote est effectué à bulletin secret suite à la demande d'un membre du Conseil municipal.

DELIBERATION 2025-07 D

Le Conseil Municipal, après étude et débat

***A bulletin secret : 7 Voix POUR, 3 Voix CONTRE**

-VALIDE le projet de réalisation de la station-service, sous réserve de l'accord d'un SPIC par la Préfecture. Coût approximatif de 52 000 € HT + frais du 1^{er} approvisionnement de carburant d'environ 11 000 €, frais de gestion environ 460 € par mois.

-AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Catherine DELARUE
Maire

Le 11 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Nicolas Josselin